

Le sénateur a parlé d'une entente verbale ou écrite. Je ne sais pas ce qu'il entend par «entente verbale».

J'ai l'impression que toutes les parties—le gouvernement fédéral et les provinces étant les diverses parties en cause—s'entendent pour entamer assez rapidement le processus de ratification législative, afin de ne pas créer une situation semblable à celle qu'a engendrée l'Accord du lac Meech entre 1987 et 1990.

Le sénateur Stewart: Le fait de procéder rapidement exclut-il la possibilité que, disons, l'Assemblée nationale du Québec, ou l'Assemblée législative de Nouvelle-Écosse, tiennent des audiences sur le texte des modifications constitutionnelles.

Le sénateur Murray: Absolument pas.

LE DROIT DE VOTE DE TOUS LES CANADIENS AU RÉFÉRENDUM—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable Gildas L. Molgat (chef adjoint de l'opposition): Honorables sénateurs, la question que je voudrais poser au leader parlementaire du gouvernement porte sur le droit de vote de tous les Canadiens au référendum d'octobre. Pour énoncer clairement le problème, je voudrais vous lire une lettre où il en est question. Il s'agit d'une lettre d'un certain M. Graham Haig, qui est adressée à M. Pierre F. Côté, le directeur général des élections de la province de Québec. Voici ce qu'elle dit:

Monsieur,

Je suis récemment retourné au Québec après un séjour de trois ans en Ontario. Je vis au Québec depuis le 1^{er} août 1992. Votre bureau m'a informé que je ne pourrai pas voter au Québec à l'occasion du référendum sur la Constitution le mois prochain.

M. Haig a également écrit au premier ministre pour lui expliquer tout cela plus en détail. Il a écrit ceci:

Je suis un citoyen canadien. Je vois la tour de la Paix de chez moi et lorsqu'on tire du canon à midi, mes fenêtres en vibrent. Je tiens beaucoup à mon droit de vote. Je l'ai toujours exercé et j'ai même pris congé par le passé pour faire office de greffier du scrutin et de scrutateur.

Je suis revenu au Québec le 1^{er} août 1992 après un séjour de trois ans en Ontario. J'ai été informé par le bureau du directeur général des élections du Québec que je ne pourrai pas voter au Québec à l'occasion du référendum parce que je vis au Québec depuis moins de six mois et que j'ai vécu à l'extérieur du Québec pendant plus de deux ans. Je ne puis non plus voter au référendum fédéral, qui n'aura pas lieu au Québec, parce que celui-ci tient son propre référendum.

Il ne fait aucun doute que tous les Canadiens, où qu'ils vivent au Canada—car il s'agit bien d'un référendum canadien—, devraient pouvoir voter. Le ministre pourrait-il nous donner quelque indication sur les corrections qui pourraient être apportées pour garantir que tous les Canadiens puissent voter?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, il m'est impossible, à brûle-pourpoint, de vous donner cette assurance. Tout ce que je puis vous dire, [Le sénateur Murray.]

c'est qu'effectivement le référendum se tiendra au Québec suivant la loi de cette province, où l'on doit avoir résidé pendant six mois pour pouvoir voter au référendum; la loi du Québec prévoit aussi que tout ancien résident du Québec ayant vécu à l'extérieur de la province pendant moins de deux ans et qui revient au Québec a le droit de voter.

Le sénateur Molgat: Ne serait-il pas raisonnable, étant donné qu'il s'agit d'un référendum pancanadien, que tous les Canadiens puissent voter?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, l'arrangement pris avec le Québec a également été offert à toutes les autres provinces qui ont une obligation légale de tenir un référendum sur tout accord constitutionnel. Le gouvernement fédéral leur a proposé que le référendum se déroule soit l'égide du directeur général des élections du Canada soit sous le régime de leurs propres lois. Dans le cas du Québec, le référendum se déroulera conformément à la législation de cette province. Je crois qu'en Alberta et en Colombie-Britannique, il aura lieu sous l'égide du directeur général des élections du Canada.

Le sénateur Molgat: Le gouvernement est-il prêt à faire des démarches auprès du gouvernement québécois pour essayer de garantir que tous les Canadiens qui veulent voter puissent le faire?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, nous sommes conscients qu'il existe des anomalies dues au fait que les deux référendums se tiennent en même temps. Élections Canada qui, comme le savent les honorables sénateurs, est un organisme indépendant, étudie les détails administratifs afin d'éliminer le plus d'anomalies possible.

Le sénateur Molgat: Le ministre n'a pas répondu à ma question. Le gouvernement canadien est-il prêt à faire des démarches auprès du Québec pour s'assurer que tous les Canadiens qui veulent voter puissent le faire?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, je ne pense pas pouvoir en dire beaucoup plus que ce que j'ai déjà dit. Selon le directeur général des élections, on s'efforcera d'éliminer les anomalies qui existent. C'est lui qui devra s'entendre avec son homologue québécois.

Le sénateur Molgat: Alors si je comprends bien, cela ne se fera pas entre gouvernements?

L'ÉCONOMIE

LES TAUX D'INTÉRÊT—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'honorable H.A. Olson: Honorables sénateurs, comme le dollar canadien a baissé d'environ deux cents au cours des derniers jours, pour diverses raisons, le gouvernement s'engagera-t-il à laisser les facteurs économiques agir, à laisser le dollar trouver son propre niveau et à pas imposer aux Canadiens, comme il l'a fait la dernière fois, des taux d'intérêt ridiculement élevés pour le défendre?

• (1440)

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement): Le sénateur sait que la Banque du Canada n'intervient sur le marché des changes que pour s'assurer de son fonctionnement harmonieux.

Je dois dire, en passant, qu'aux dernières nouvelles, le dollar a effectué une remontée assez impressionnante sur les